Note de cadrage d'un projet de cahier des charges
Etude relative au caractère métropolitain de l'espace public des Halles

Contexte

Les Halles constituent un lieu où se matérialisent la mixité sociale et l'appartenance à la métropole parisienne ; un lieu de la rencontre entre Paris et son agglomération, au coeur même de la métropole. Ce brassage constitue une des spécificités du quartier.
Le projet de réaménagement vise à accueillir au mieux ces flux et à valoriser cette dimension dans l'identité renouvelée des Halles.

La singulière superposition des fonctions urbaines aux Halles en fait par ailleurs une pièce urbaine d'une grande complexité accueillant une fréquentation et des usages d'une intensité et d'une diversité exceptionnelles.
Or, le réaménagement du site pourrait susciter de nouveaux flux qu'il s'agit de prendre en compte en amont, dans la conception de l'espace public pour garantir, dans le cadre d'un partage harmonieux de l'espace, un accueil de qualité répondant aux différents usages.

Dans ce contexte, créer les conditions d'une qualité de cohabitation et de partage de l'espace public constitue un objectif essentiel pour un espace métropolitain majeur dont il est attendu une grande qualité d'accueil.

Cet objectif constitue un fondement de l'identité renouvelée des Halles, porte majeure de la métropole,
Il est en partie traduit dans le projet urbain et architectural reposant notamment sur des principes de continuité et de porosité des espaces, en surface comme en profondeur.
Toutefois, la fonction d'accueil attendue de cet espace doit aussi se traduire à travers :

- l'adéquation des services et de l'offre commerciale proposés aux usagers du site dont une part importante, voire majoritaire dans certains espaces, présente la particularité de ne pas être parisiens, et
- la qualité de l'espace public et sa capacité à en susciter l'appropriation par ses usagers dans leur diversité.

Document de travail

Périmètre de l'étude

Le périmètre d'étude comprend l'ensemble des typologies d'espace public couvert par le projet de réaménagement des Halles : l'espace public de surface (jardin, voirie comprise dans le périmètre formé par les rues Etienne Marcel, rue du Louvre, rue de Rivoli et le Boulevard Sébastopol), la Canopée en ses différents niveaux (niveau rue et patio) comprenant notamment le passage traversant de l'aile sud, les mails publics du Forum des Halles (ancien et nouveau), la gare RER des Halles, la salle des échanges, les quais et accès.

Le périmètre de réflexion doit néanmoins être plus vaste ; dans la mesure où cette étude présuppose la dimension métropolitaine du site, il est laissé à l'appréciation de candidat, mais il ne peut s'envisager qu'à une large échelle.

Objectifs de l'étude

Les usagers *métropolitains* sont entendus comme les usagers qui ont une pratique du territoire dépassant l'échelle de leur commune de résidence. Les usagers *métropolitains* des Halles sont donc par définition des Franciliens mais aussi des Parisiens (dans la mesure où ceux-ci ont une pratique plus large du territoire francilien) et des touristes étrangers ou nationaux.

Cette terminologie présente donc un caractère inclusif cohérent avec la volonté de créer un espace public « en partage ».

1. Identifier les besoins spécifiques des usagers *métropolitains* et les besoins suscités par un espace métropolitain

Partant de l'ambition de créer un espace public ouvert à tous les publics, la Ville de Paris et ses partenaires cherchent à identifier les besoins spécifiques des usagers *métropolitains* et les besoins suscités chez les usagers par les spécificités du site (qualité de la desserte, centralité, superposition de fonctions diverses).

Le premier objectif de la présente étude est donc :

- d'identifier les usagers
- d'identifier les besoins et attentes spécifiques des usagers *métropolitains* et les besoins suscités chez ces usagers par les spécificités du site, notamment en matière d'animation de l'espace public ;
- d'identifier et d'analyser les convergences et les contradictions entre les besoins et attentes exprimés.

2. Traduire ces besoins et attentes dans l'espace public et les services proposés

L'appréciation de la qualité d'accueil d'un lieu se traduit par la satisfaction qu'il apporte à la diversité de ses usagers à travers l'adaptation des services proposés et à travers la qualité même de l'espace public. Celle-ci passe par la sensation d'espace, elle-même liée aux caractéristiques spatiales et matérielles de l'espace, ainsi qu'à l'animation qu'il accueille ou est susceptible de susciter.

Le second objectif de cette étude vise à traduire les besoins et attentes identifiés sur le plan des services et sur celui de la qualité de l'espace public et à étudier leur faisabilité technique et financière.
Quelles adaptations des services ? Quelles préconisations relatives à l'espace public : ses qualités et usages ? Quels aménagements correspondants ?

Il s'agit donc de :

- proposer, si nécessaire, une **adaptation des services publics** déjà présents ou programmés aux Halles. Les adaptations proposées ne sauraient remettre en question la nature du service ou l'économie générale du fonctionnement de l'équipement.
  Pourra en particulier être évaluée la pertinence d'une adaptation des horaires, d'une adaptation des politiques tarifaires, de synergies à construire, d'activités hors les murs.
- Proposer, le cas échéant, la **création de services innovants situés dans l'espace public**. Dans cette perspective l'hypothèse d'une information en temps réel relative à la mobilité est à explorer.
- Proposer des **préconisations d'aménagement** répondant aux besoins et attentes identifiés (cohérence et liaisons entre les différents espaces publics, qualité acoustique, revêtements particuliers favorisant certaines pratiques…)
- Proposer de **valoriser certains usages de l'espace public et proposer une politique d'animation dans l'espace public, notamment culturelle.** Au-delà de la satisfaction des attentes identifiées, la politique d'animation proposée sera également conçue comme méthode de prévention des conflits d'usages, voire de conciliation d'usages contradictoires, contribuant à créer un climat convivial et serein (soit une approche qualitative de la sécurité).
  Cette politique sera déclinée dans le temps et l'espace. L'animation des espaces est susceptible de générer des besoins en équipements permettant l'usage éphémère de l'espace public (branchements

Document de travail

forains en énergie, en eau potable, sonorisation, éclairage évènementiel, etc.). Ces équipements devront être recensés.

- Proposer les **modalités de gouvernance et de gestion,** notamment partenarial, soutenant les propositions d'aménagement et d'animation de l'espace public. Les conditions favorisant un portage partenarial et une politique cohérente seront recherchées.
- Etudier pour l'ensemble de ces propositions la **faisabilité technique**, en lien étroit avec les maîtres d'œuvre, les partenaires et les directions de la Ville concernés
- **Evaluer le coût** de chacune de ces propositions en investissement et en fonctionnement

Seront en particulier explorée les pistes suivantes : prévention santé, accès à l'information en temps réel, services liés à la mobilité, offre culturelles hors les murs.

Les propositions devront s'inscrire à la fois dans l'environnement immédiat (quartier) et le bassin d'attractivité du site (la métropole parisienne), en veillant à leur compatibilité avec l'activité commerciale et à leur cohérence avec l'offre proposée par les autres équipements locaux, parisiens et équipements au rayonnement métropolitain situés ou non dans Paris.

Document de travail

3. **Contribuer à la définition d'une identité renouvelée pour les Halles, porte majeure de la métropole**

Les besoins et attentes identifiés peuvent trouver des réponses contradictoires : il s'agit de proposer des réponses qui, sans prétendre à l'exhaustivité, permettent de les satisfaire avec cohérence, tout en contribuant à l'identité renouvelée de la première porte de la métropole que la Ville de Paris souhaite fonder sur son caractère urbain et son rayonnement métropolitain.
Actuellement, l'identité du site est fortement marquée par l'intervention commerciale, par ses fonctions urbaines d'achalandage et de publicité qui occupent et animent l'espace public des Halles.
L'enjeu est donc, à travers les grands axes de proposition relative aux services, à l'aménagement et à la politique d'animation de définir les lignes directrices de l'identité nouvelle recherchée pour les Halles, laquelle inclura la dimension commerciale incontournable du site.

Attendus de l'étude

Une forme de concertation innovante
Cette étude s'inscrit comme élément innovant dans le dispositif de concertation conçu par la Ville de Paris et les membres de la concertation, tel que décrit par la Charte de la concertation relative au projet de réaménagement des Halles.
La méthode proposée par le candidat devra s'appuyer sur :

- une phase d'enquête qualitative
- un travail d'approfondissement avec un collectif de volontaires représentatifs de la diversité des usagers des Halles
- des temps de travail avec les différences instances de concertation , dont les modalités sont à définir

La concertation est dans cette perspective conçue comme partie intégrante (intrant) du processus même d'étude. Les instances de concertation seront donc sollicitées pour contribuer à la réflexion et à la construction des propositions.

Les méthodes proposées devront illustrer la dimension métropolitaine recherchée, en favorisant notamment le fonctionnement en réseau et la concertation d'acteurs représentatifs de la diversité des usagers des Halles notamment en terme d'origine géographique, d'âge ou de motivation de fréquentation des lieux.

Un enrichissement des projets, sans remise en cause des programmes, ni des calendriers

Le projet de réaménagement des Halles se décline en opérations situées à des degrés différents d'avancement : le pôle d'échange, la Canopée, le jardin, la voirie, les liaisons verticales.

Les propositions devront être compatibles avec les différents programmes, s'inscrire dans le respect des programmes et calendriers existants ou en cours de définition.

L'étude sera menée en articulation étroite avec l'étude relative à la programmation architecturale et technique des équipements culturels de la Canopée.

L'étude proposera des préconisations relatives à l'aménagement, à l'adaptation des services programmés et, le cas échéant, à la création de nouveaux services dans l'espace public.

Au cours du processus d'étude, il sera clairement énoncé aux usagers interrogés les marges d'évolution potentielles. La qualité de l'étude reposera en partie sur la capacité du candidat à distinguer ces marges d'évolution et à les exploiter.

Une approche globale de l'espace public des Halles dans ses différentes typologies

Le périmètre d'étude recouvre l'ensemble du site des Halles, en surface et en profondeur.

Cette approche globale devra permettre de dégager les contradictions et cohérences des attentes et besoins, selon les espaces considérés et de contribuer à construire une vision globale de l'espace public des Halles partagée par les différents maîtres d'ouvrage du projet d'ensemble, malgré la distinction des typologies d'espaces (espace vert, espace de transport…).

Document de travail